



CHALLENGE
DEPARTEMENTAL DE
BALL-TRAP
OLIVIER DAMON

SAMEDI 17 JUIN 2023

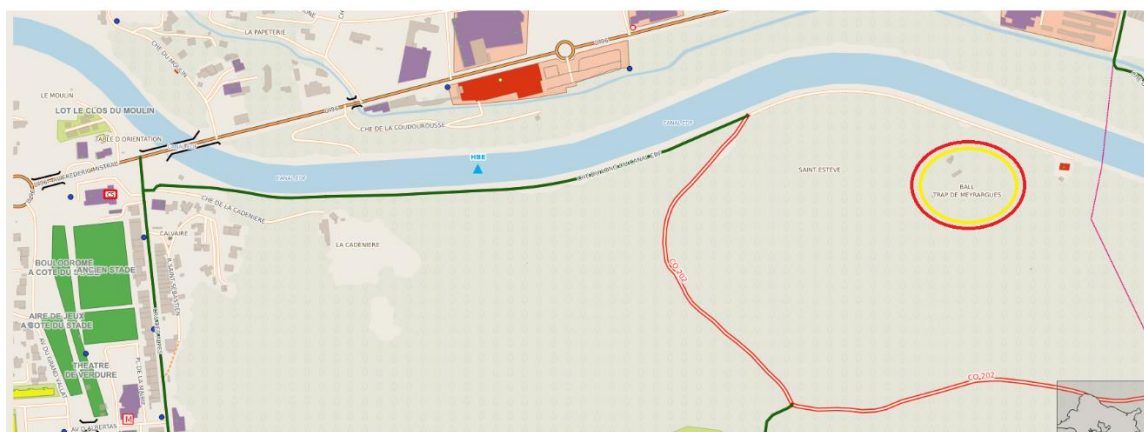
MEYRARGUES



**ORGANISE CONJOINTEMENT AVEC L'ENTRAIDE
D'AUBAGNE et L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS
DE MEYRARGUES.**

BALL TRAP DE MEYRARGUES

ADRESSE : CHEMIN LE LONG DU CANAL EDF 13650 MEYRARGUES



LE STATIONNEMENT SE FERA SUR LE CHEMIN LE LONG DU CANAL EDF

Contacts :

Monsieur Patrice COURT 0651564860 / CIS MEY

Madame Morgane DEROUET 0645200123 / CIS AUB

Mail : balltrap.meyrargues@outlook.fr



HORAIRES

- **08H00** : Accueil des participants et retrait des dossards
Petit déjeuner de bienvenue
- **09h00** : Début des épreuves
- **12h00** : Repas
- **13h30** : * reprise des qualifications
* partage des meilleurs exæquo
* finale avec les 6 meilleurs tireurs
- **17h00** : Remise des prix et verre de l'amitié.

Aucune inscription ne sera prise en compte le jour du challenge.



TABLEAU DE QUALIFICATION

fosse	tireur 1	tireur 2	tireur 3	tireur 4	tireur 5	tireur 6
total						

TABLEAU DE PARTAGE DES EXÆQUO

fosse	tireur 1	tireur 2	tireur 3	tireur 4	tireur 5	tireur 6
total						



L'ÉPREUVE

- Réalisation des classements sur 2 séries de 10 plateaux.
 - Série 1 dans la fosse 1 (10 plateaux)
 - Série 2 dans la fosse 2 (10 plateaux)
- Les candidats faisant les meilleurs scores dans la moyenne des 2 séries, s'affronteront sur une épreuve de mort subite si besoin. A la fin seulement 6 candidats seront sélectionnés pour la finale.

ATTENTION : LES FUSILS AUTOMATIQUES ET SEMI AUTOMATIQUES NE SONT PAS AUTORISÉS

Les seules armes autorisées sont les fusils à bascule.



FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription seront de 70 euros par participants

Les frais d'inscription comprennent :

- Les 2 séries de qualifications
- La fourniture de cartouches pour chaque épreuve
- L'adhésion à une assurance spécifique pour la journée.
- Les épreuves de mort subite
- La finale
- Le petit déjeuner d'accueil
- Le repas du midi

Les organisateurs proposeront une restauration sur place avec une buvette ouverte toute la journée.

Les inscriptions se feront sur la boîte mail (balltrap.meyrargues@outlook.fr)

Seul les réservations ayant réglées les frais d'inscriptions seront prises en compte.

Les paiements pourront être faits par virement bancaire ou chèque.



CREDIT AGRICOLE
ALPES PROVENCE

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN

	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé	
RIB FRANCE	11306	00011	14050285050	29	
IBAN ETRANGER	FR76 1130 6000 1114 0502 8505 029			BIC	AGRIFRPP813
Domiciliation			Nom et adresse du titulaire		
VENELLES (90010)			AMICALE DES SAPEURS POMPIERS CRN 96 CASERNE DES POMPIERS ROUTE NATIONALE 96 13650 MEYRARGUES		
Tél : 0484608424					

La date limite d'inscription est fixée au 15 MAI 2023

REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Le challenge départemental de ball-trap Olivier DAMON est organisé sous l'égide de l'union départementale et en collaboration avec l'entraide d'Aubagne et l'amicale des pompiers de Meyrargues.

ARTICLE 2 :

Le ball-trap est ouvert à tous les pompiers, jeunes sapeurs-pompiers, retraités et AATS des Bouches du Rhône.

Les participants doivent obligatoirement faire partie de l'union départementale des Bouches du Rhône depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours.



ARTICLE 3 :

Pourrons se qualifier pour la finale les six meilleurs tireurs départagés lors des épreuves de qualification et l'épreuve de mort subite.

ARTICLE 4 :

La sécurité sur les stands

- En dehors du tir, les armes doivent être déposées au râtelier ou dans un endroit prévu à cet effet.
- Toutes les armes de tir, même non chargées doivent être maniées avec précaution ; aucune arme ne peut être manipulée sans l'autorisation de son propriétaire.
- Lors des déplacements, les fusils doivent être portés cassés.
- Les fusils semi-automatiques ne sont pas autorisés.
- Seuls les fusils à bascule sont autorisés.

ARTICLE 5 :

La sécurité sur le pas de tir

- Le tireur ne peut prendre place à son poste que lorsque le tireur précédent l'a quitté, peut charger son fusil que sur le poste de tir, l'arme dirigée dans le sens de la zone de tir.
- La manœuvre de fermeture de l'arme doit se faire en remontant la crosse, les canons dirigés vers la zone de tir.
- En dehors de l'instant de tir, l'index doit être allongé sur le pontet et ne doit jamais se trouver sur la queue de détente.
- Le tireur ne peut « flamber » son arme que sur autorisation du responsable et tir et ne peut la visée qu'en direction du stand de tir.
- Le tireur ne peut fermer ou armer son fusil que lorsque le concurrent précédent a tiré.
- Au moment du tir, il adopte la position debout, les deux pieds à l'intérieur de la limite du poste de tir et tient son fusil à deux mains avant d'épauler en direction du tir.



- Le tireur ne peut tirer qu'à son tour et seulement sur le plateau qu'il a personnellement commandé. Il ne peut donc pas viser ou tirer sur les plateaux des autres tireurs et gêner ces derniers.
- Le tireur ne doit pas viser ou tirer à dessein sur des animaux vivants.
- Un concurrent ne doit pas se retourner ou se déplacer sur le poste de tir sans avoir préalablement ouvert et assurer son fusil
- Dans le cas d'une interruption de tir pour une raison quelconque, le tireur doit aussitôt ouvrir son arme et en retirer les cartouches.
- Le fusil ne doit être rechargé et refermé qu'à la reprise du tir signalée par l'organisateur.
- En cas de mauvais fonctionnement de l'arme ou d'une munition, le tireur doit rester à son poste et lever son fusil dans la direction du tir sans l'ouvrir ni toucher au cran de sûreté, afin de permettre au responsable du tir d'exercer son contrôle.

ARTICLE 6 :

Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier ou d'exclure tout participant n'ayant pas un comportement approprié avec la pratique de cette discipline.

ARTICLE 7 :

Le nombre maximum de tireur est fixé à 100 participants.

Seuls les 100 premiers inscrits et dont le paiement a été effectué seront pris en compte.

ARTICLE 8 :

Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenu responsables en cas d'informations frauduleuses fournies par le ou les participants. **La consommation d'alcool est totalement interdite aux tireurs durant la compétition.**



FICHE D'ENGAGEMENT

A RETOURNER AVANT LE 15 MAI 2023

A L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MEYRARGUES

Mail : balltrap.meyrargues@outlook.fr

CENTRE :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE :

.....

Taille Tee-shirt :



BONNE COMPETITION

A

TOUS